

Compte rendu du Conseil municipal du 14/12/2018 convoqué le 07/12/2018

Présents : M. Malhappe, C. Huet, E. Mascret O. Barbey, P. Maisonneuve, P. Quentin, P. Avril, D. Chauvin, S. Lamouille, L. Janvier, P. Boquet

Absents excusés, C. Bourrat procuration à P Avril, D. Ferrandin procuration à C Huet

Evelyne Mascret est nommée secrétaire de séance.

Le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour à savoir la prolongation du court terme TVA. Le conseil accepte.

Le court terme TVA des travaux de l'auberge est remboursable en janvier 2019. Monsieur le maire demande la prolongation jusqu'à la fin du premier trimestre 2019, le temps que la procédure pour s'assujettir à la TVA soit réalisée (cf. conseil du 28/06/2018). Le Conseil accepte à l'unanimité

- 1) Le compte rendu de la séance du 28/09/2018 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.

2) **Décision modificative relative aux études suivies de travaux**

Dans les finances publiques, les études sont des dépenses de fonctionnement mais lorsqu'elles sont suivies de travaux ; elles peuvent être rattachées à des dépenses d'investissement au même compte budgétaire que le marché de travaux.

C'est le cas de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'Auberge Gilloise.

Aussi, il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

Recettes d'investissement 2031	+ 1236
Dépenses d'investissement 2313	+ 1236

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- D'ouvrir des crédits en recettes à l'article 2031 pour 1236€
- D'ouvrir des crédits en dépenses à l'article 2313 pour 1236€

3) **Adhésion de la commune au service de suivi de l'efficacité énergétique des bâtiments publics.**

Énergie Eure et Loir (ex Syndicat Des Énergies) propose une convention d'adhésion au service de conseil en énergie avec les collectivités. Il s'agit d'accompagner les collectivités pour la réduction des gaz à effet de serre et la maîtrise des énergies. Cette convention ouvre droit à subvention. Le coût annuel de l'adhésion est de 1.30 € par habitant et par an.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer cette convention et faire la demande de subvention.

4) **Demande de subvention auprès du Conseil régional.**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir une subvention supplémentaire du Conseil Régional pour les travaux de la Mairie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

-d'autoriser le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

5) Engagement de dépenses d'investissement exercice 2019.

Le Maire demande au CM l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement qui s'avèreraient nécessaires avant le vote du Budget primitif 2019 dans la limite de 25% des dépenses 2018

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager ces dépenses.

6) Redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS (Gestionnaire du réseau électrique)

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est possible :

- d'instituer une redevance pour occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution d'électricité.

D'autre part il convient de renouveler la délibération instituant la Redevance d'occupation permanente du domaine public.

-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord sur l'institution de ces deux redevances.

7) Demande de subvention auprès du Département au titre du Fonds d'Aide Intercommunal (FDI).

Le Maire informe le Conseil municipal de l'avancée des échanges préalables avec les différents interlocuteurs, à la réalisation des travaux de voirie du hameau de la Noue. En effet la situation du hameau sis sur deux communes, deux départements et deux régions rend plus complexes les études préalables.

Il sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour demander une subvention auprès du Département.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

-d'autoriser le Maire à faire la demande de subvention au titre du FDI.

8) Présentation de l'avant-projet d'optimisation des locaux de la Mairie

Les visuels des travaux de réfection de la Mairie établis par notre architecte sont présentés aux membres du Conseil municipal.

10) Vœux du Maire et Concert.

Le Maire confirme la date de la cérémonie des vœux du Conseil municipal à savoir le 5 janvier 2019 à 15h00 qui sera suivi d'un concert cofinancé par le Département et par l'Association Gilles à Tout Vent.

La cérémonie se déroulera comme les années précédentes sous le chapiteau dans la cour de l'école.

Christian Bourrat est chargé d'assurer la coordination de cette manifestation

11) Point urbanisme

Le Maire informe le Conseil municipal des différentes autorisations d'urbanisme établies depuis le dernier Conseil municipal. Outre l'affichage au fil de l'eau, ces autorisations sont communiquées aux administrés par notre journal, le Tambour du Radon.

TOUR DE TABLE :

P. Avril signale des trous route de Fumeçon ainsi que de nouvelles saignées à effectuer rue des Rostys.

L. Janvier fait part de la dangerosité de la route de la Chaussée d'Ivry, alerte sur la vitesse excessive de circulation du car scolaire.

S. Lamouille

- propose que la commission voirie se réunisse pour établir un diagnostic de l'état des routes.
- réitère sa demande d'un recensement des points lumineux et des zones obscures.

E. Mascret regrette le télescopage des dates du spectacle de Noël pour les enfants au Dianétum et de la manifestation organisée par le Comité des fêtes.

P. Maisonneuve trouve que l'arrêt de bus de la rue du Trou Borgnet est mal éclairé.

O. Barbey informe le Conseil municipal que sa mission au Viet Nam est prolongée d'un an.

C. Huet souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des Conseillers.

M. Malhappe remercie le Conseil municipal du travail effectué cette année et de la confiance qui lui est accordée.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h50.